



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DECISION DU RESPONSABLE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PUYLAURENS**  
**Portant délégations de pouvoir et de signatures**

Monsieur Claude QUETGLAS, inspecteur des finances publiques, nommé Responsable du Centre des Finances publiques de Puylaurens par décision du 28 juin 2013

**DÉCIDE :**

**Article 1 : délégation de pouvoir**

Mme Josiane BALLESTRIN, contrôleur principal des finances publiques, reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

**Article 2 : délégation générale de signature**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mr Jean-Michel PIGA, agent administratif principal des finances publiques
- Mme Viviane SICARD, agent administratif principal des finances publiques
- Mme Florence BASTIDE, agent administratif des finances publiques
- Mme Véronique BOUTEILLER, agent administratif principal des finances publiques

à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, cette restriction n'étant toutefois pas opposable aux tiers.

**Article 3 : publicité**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du Département du Tarn.

A Puylaurens, le 3 mars 2016

Le Responsable du CFP de Puylaurens

Claude QUETGLAS